
NORME INTERNATIONALE



2427

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Contreplaqué — Contreplaqué à plis, avec placages déroulés, pour usage général — Classification, selon l'aspect, des panneaux à placages extérieurs de hêtre

Plywood — Veneer plywood with rotary cut veneer for general use — Classification by appearance of panels with outer veneers of beech

ITEH STANDARD PREVIEW

(standards.iteh.ai)

Première édition — 1974-11-01

[ISO 2427:1974](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/19377040-1e4d-4ea0-865a-68190876b25e/iso-2427-1974>

CDU 674.243.004.11

Réf. N° : ISO 2427-1974 (F)

Descripteurs : contre-plaqué, bois de hêtre, classification, défaut, examen visuel.

Prix basé sur 4 pages

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme Internationale ISO 2427 a été établie par le Comité Technique ISO/TC 139, *Contreplaqué*, et soumise aux Comités Membres en novembre 1971.

Elle a été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

<u>ISO 2427:1974</u>		
Afrique du Sud, Rép. d'	Inde	Roumanie
Allemagne	Iran	Royaume-Uni
Australie	Italie	Suède
Autriche	Norvège	Tchécoslovaquie
Belgique	Nouvelle-Zélande	Thaïlande
Egypte, Rép. arabe d'	Pays-Bas	U.R.S.S.
Espagne	Pologne	Yougoslavie
Hongrie	Portugal	

Le Comité Membre du pays suivant a désapprouvé le document pour des raisons techniques :

France

Contreplaqué — Contreplaqué à plis, avec placages déroulés, pour usage général — Classification, selon l'aspect, des panneaux à placages extérieurs de hêtre

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale spécifie les défauts admissibles dans la classification, selon l'aspect de surface, des contreplaqués à plis pour usage général¹⁾, avec des placages extérieurs déroulés de hêtre.

NOTE — Les espèces de bois de hêtre utilisées sont indiquées en annexe.

2 RÉFÉRENCE

ISO 2426, *Contreplaqué — Contreplaqué à plis, avec placages déroulés, pour usage général — Règles générales de classification selon l'aspect.*

3 CLASSIFICATION SELON L'ASPECT

3.1 La classification, selon l'aspect, des panneaux suivant la combinaison des classes de leurs deux faces, doit être effectuée selon l'ISO 2426.

3.2 La classification des faces des panneaux, selon leur aspect, doit être effectuée sur la base des défauts admissibles selon les indications du chapitre 4.

4 DÉFAUTS ADMISSIBLES

Chaque face est classifiée séparément sous : E, I, II, III ou IV, selon les conditions d'admissibilité des défauts indiquées dans le tableau suivant.

1) Définis dans l'ISO 2074, *Contreplaqué — Vocabulaire.*

DÉFAUTS ADMISSIBLES

Catégories des défauts		Classes					
		E	I	II	III	IV	
4.1.1	Très petits nœuds		Pratiquement sans défauts (voir l'ISO 2426)	au nombre de 3 par m ²		admis sans limitation	Pourritures et défauts de collage sont exclus. Les autres défauts, inhérents au bois ou dus à la fabrication, sont admis, dans le mesure où ils ne compromettent ni les propriétés mécaniques du panneau ni son utilisation satisfaisante.
4.1.2	Nœuds sains adhérents			admis jusqu'au diamètre individuel maximal de 15 mm 30 mm 50 mm à condition que la somme de leurs diamètres ne dépasse pas 30 mm 60 mm 300 mm Par m ² les nœuds admis peuvent avoir des fentes et étoiles à condition qu'elles soient très légères légères sans limitation et correctement mastiquées			
4.1.3	Nœuds non sains ou non adhérents et trous			exclus		admis jusqu'au diamètre individuel maximal de 15 mm, à condition que la somme de leurs diamètres ne dépasse pas 25 mm par m ²	
4.1.4	Irrégularités de la structure du bois			exclus	admissibles si légères	admissibles	
4.1.5	Fentes et gerces	ouvertes		exclus		admissibles, si correctement mastiquées, jusqu'à une largeur maximale individuelle de 3 mm 5 mm et jusqu'à une longueur maximale individuelle de 250 mm 400 mm jusqu'au nombre de 3 3 par mètre de largeur du panneau	
		fermées		admissibles : 2 de longueur maximale individuelle de 200 mm par mètre de largeur du panneau		admissibles	
4.1.6	Entre-écorce			exclus	admis : 2 de longueur maximale de 20 mm et de largeur maximale de 2 mm par m ² si correctement mastiqués	admis	
4.1.7	Défauts dus aux insectes et parasites végétaux	petits trous de vers (piqûres)	exclus		admis jusqu'au diamètre de 3 mm occasionnellement sans limitation		
		— gros trous de vers, — trous de tarets, — traces de parasites végétaux	exclus				

DÉFAUTS ADMISSIBLES (fin)

	Catégories des défauts	Classes				
		E	I	II	III	IV
4.1.8	Colorations saines	Pratiquement sans défauts (voir l'ISO 2426)	admissibles, si peu marquées	admissibles jusqu'à 25 % 70 % de la surface du panneau, à condition que les propriétés mécaniques ne soient pas diminuées		Pourritures et défauts de collage sont exclus. Les autres défauts, inhérents au bois ou dus à la fabrication, sont admis, dans la mesure où ils ne compromettent ni les propriétés mécaniques du panneau ni son utilisation satisfaisante.
4.1.9	Colorations non saines et pourritures		exclus			
4.1.10	Joints ouverts		exclus	admis, si correctement mastiqués, jusqu'à une largeur maximale de 1 mm 4 mm au nombre de 1 par mètre de largeur du panneau		
4.1.11	Joints montés		exclus	admis, jusqu'à une longueur maximale de 100 mm 300 mm au nombre de 1 par m ² 2 par m ²		
4.1.12	Cloques		exclus			
4.1.13	Creux, bosses et empreintes		exclus	admis si très légers si légers		
4.1.14	Rugosité		admise, si très légère		admise, si légère	
4.1.15	Perces		exclus		admissibles jusqu'à 1 000 mm ² par m ² de la surface du panneau	
4.1.16	Transpercements de colle		exclus	admis si légers et occasionnels jusqu'à 5 % de la surface du panneau		
4.1.17	Rapiécages — pastilles — flipots		exclus	admis, si proprement faits, jusqu'au nombre maximal de 4 8 par m ² , sans dépasser 2 % 5 % de la surface totale du panneau		
4.1.18	Inclusions d'agrafes en aluminium		exclus		admissibles	
4.1.19	Défauts du bord du panneau provenant : — du ponçage ou — du sciage		—		admis jusqu'à une distance de 5 mm 5 mm des chants	
4.1.20	Autres défauts non mentionnés	assimilés à ceux qui s'en rapprochent le plus				

ANNEXE

LISTE DES DIFFÉRENTES ESPÈCES DE HÊTRES UTILISÉES POUR LA FABRICATION
DES CONTREPLAQUÉS À PLIS

N°	Nom botanique	Nom commercial	Origine
1	<i>Fagus grandifolia</i> EHRH	Hêtre d'Amérique	Amérique du Nord
2	<i>Fagus sylvatica</i> Linn.	Hêtre d'Europe	Europe
3	<i>Fagus orientalis</i>	Kayim ag.	Asie Mineure
4	<i>Fagus crenata</i>	Buna	Japon

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 2427:1974](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/19377040-1e4d-4ea0-865a-68190876b25e/iso-2427-1974)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/19377040-1e4d-4ea0-865a-68190876b25e/iso-2427-1974>

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 2427:1974

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/19377040-1e4d-4ea0-865a-68190876b25e/iso-2427-1974>

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 2427:1974

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/19377040-1e4d-4ea0-865a-68190876b25e/iso-2427-1974>